



☎: 03.26.67.54.99

✉: mairiechepymarne@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance de conseil municipal du 11 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absent, Monsieur : BALOURDET Patrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

DELIBERATIONS :

1300-2016 : Approbation du compte administratif 2015 :

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard VILLE, Président de séance et doyen de l'assemblée délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice correspondant : lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde
<i>Section de</i>	Résultat 2015	153 188.82	241 005.21	87 816.39
<i>Fonctionnement</i>	Résultats Antérieurs		233 017.58	233 017.58
	Résultat à affecter			
<i>Section</i>	Résultat 2015	107 313.15	96 595.58	-10 717.57
<i>D'investissement</i>	Résultats antérieurs		9 928.94	9 928.94
	<i>Solde global d'exécution</i>	260 501.97	580 547.31	

Restes à réaliser fin 2015		61 233.12		61 233.12
Résultats cumulés		321 735.09	580 547.31	258 812.22

constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

1301-2016 : Approbation du compte de gestion 2015 :

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2015.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents.

1302-2016 : Affectation du compte de résultat :

Le Conseil Municipal,

En application de l'article de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14 (Tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé, le 11 avril 2016, le compte administratif 2015, qui présente :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de : 320 833.97€
- un déficit d'investissement d'un montant de : 788.63€

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution positif de : 87 816.39 €
- un solde négatif de restes à réaliser de : 61 233.12 €

Entrainant un besoin net de financement de 62 021.75 €

Décide sur proposition de Monsieur le Maire d'affecter au budget de l'exercice 2015 le résultat comme suit :

- en diminution des réserves (compte 1068) de la section d'investissement 62 021.75€.
- report en section de fonctionnement (ligne 002 recettes) de la somme de : 233 017.58€

1303-2016 : Vote du budget 2016 :

Le Conseil Municipal, après délibération établit et vote le budget pour l'exercice 2016, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- section investissement : 375 938.00 €
- section fonctionnement : 452 287.00 €

1304-2016 : Vote des taux d'imposition 2016 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe les taux d'impositions pour l'année 2016 comme suit :

TAXES	TAUX 2015	TAUX 2016	BASES 2016	PRODUIT
Habitation	13,46%	13,46%	392 500	52 831
Foncier bâti	16,72%	16,72%	232 800	38 924
Foncier non bâti	18,27%	18,27%	43 600	7 966
CFE	11,86%	11,86%	21 200	2 514
				102 235

Les taux d'imposition restent inchangés par rapport aux taux de l'année précédente.

1305-2016 : Vote des subventions versées aux associations 2016 :

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité, après délibération, de verser les subventions suivantes :

A S C J C Chepy.....	3 500 €
Amicale des sapeurs pompiers de Chepy...	700 €
Harmonie les Enfants de la Marne.....	200 €
A C C A de Chepy.....	200 €
École de musique intercommunale.....	435 €
Familles Rurales (Moncetz-Sarry).....	220 €
A D M R (Marne-Soude-Coole).....	200 €
Comité RN 44 à Chepy.....	150 €
Chenevières.....	100 €
Prévention Routière.....	150 €
FNACA.....	100 €

1306-2016 : Revalorisation de l'indice de rémunération de l'agent communal :

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la rémunération de l'adjoint technique de 2^{ème} classe (agent communal) à :

- Echelle 3
- Echelon 3
- Indice Brut : 342
- Indice Nouveau Majoré : 323

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012-Frais de personnels et assimilés

1307-2016 : Demande de stationnement d'un commerce ambulancier vendant des Pizzas :

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Delétrée Dominique, parvenu par mail en mairie le 08 mars 2016, sollicitant l'autorisation d'installer sur la place de la Salle des fêtes du village, tous les lundis soir de 18h45 à 21h00, son commerce ambulancier de fabrication de Pizza.

Bien que possédant un groupe électrogène, ce dernier demande également à la Commune de mettre à sa disposition un raccordement électrique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

D'accepter la demande de stationnement du véhicule ambulancier de Monsieur Delétrée Dominique sur la place de la salle des fêtes selon l'emplacement déterminé et les horaires mentionnés ci-dessus. Cela à compter du 1^{er} mai 2016.

La Commune ne possédant pas de compteur électrique sur la place, Monsieur Delétrée Dominique devra faire usage de son propre groupe électrogène.

Considérant que ce dernier concourt à la satisfaction d'un intérêt général il ne lui sera pas demandé de redevance mais il devra se conformer à certaines règles fixées par convention.

QUESTIONS DIVERSES :

Travaux de voirie 2016 et autres travaux :

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de voirie auront lieu dans le village pour cette année. Le commencement des premiers travaux est prévu pour moitié dans la rue Saint Jean dans le courant du mois de mai : les travaux consisteront à enfouir des réseaux aériens et à refaire les trottoirs.

L'aménagement et la mise aux normes de l'accès à l'église seront dans le même temps revus.

Viendront ensuite la pose de deux columbariums et d'un caveau au nouveau cimetière (chemin des vignes), la réfection des trottoirs rue Hubert BOULLEZ et le mur de l'église qui sera refait en partie (car 2 tranches de travaux sont prévues).

Vente de terrain communal :

Suite à la proposition du Conseil Municipal, fixant le prix du m² du terrain à vendre, Monsieur le Maire informe l'ensemble des Conseillers que Monsieur PONTON, par lettre en date du 29 mars 2016 : accepte cette proposition à 70€ le m².

Elaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) :

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le dossier du projet de PLU est arrivé en mairie pour arrêt et acceptation. Quelques points demeurent toutefois à éclaircir et ce dernier sera soumis à acceptation lors d'une prochaine réunion.

Organisation de la Brocante 2016 :

L'ASCJC de Chepy organise sa 2^{ème} brocante pour le 14 mai 2016. La réservation des emplacements se fera à la Salle R. ROBERT les 13 et 20 avril prochains de 14h à 18h et le 16 avril de 9h à 12h.

Toutes les bonnes volontés pour l'organisation de cette manifestation sont les bienvenues.

Aménagement du terrain de jeux :

Le grand jeu est enfin implanté. L'aire de jeux est bien fréquentée. Reste à y faire encore quelques aménagements de confort et cet espace sera idéal pour y passer de bon moments en famille cet été : à condition bien sûr de respecter l'endroit comme le mentionneront les panneaux qui seront mis en place prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Fait à Chepy, 14 avril 2016

Le Maire,

J. ROUSSINET